

ALORS on fait quoi ?



Métiers de bouche



Commerce / Vente



Administratif



Management



Restauration

ALORS

c'est aussi



Commerciaux
en milieu sportif



Projet d'insertion
par le sport

Nos certifications & diplômes
vont du niveau CAP à BAC +3.

ALORS

pourquoi pas toi ?



**RETROUVEZ-NOUS
SUR NOS DEUX SITES
DE FORMATION :**

ALORS VALENCE

40 rue Ferdinand de Lesseps
26000 Valence

—
valence.recrute@alors-formation.com
04 75 80 15 49

ALORS MONTÉLIMAR

220 rue de Fontgrave
26740 Montboucher-sur-Jabron

—
montelimar.recrute@alors-formation.com
04 28 61 26 06

www.ALORS-FORMATION.com



DÉCOUVREZ
NOTRE
CATALOGUE
FORMATIONS
EN SCANNANT
CE CODE

ALORS

FORMATION

ALORS, on se lance ?

AMBITION

ÉMOTION

PLAISIR

ALORS c'est quoi ?

Un Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
& un organisme de formation. Nous sommes
basés à Valence et Montélimar, délivrant
des certifications, qualifications et diplômes
reconnus par le Ministère du Travail
et l'Éducation Nationale.

NOTRE PUBLIC :

Des jeunes à partir de 18 ans, des adultes
& des séniors, déjà diplômés ou non,
en reconversion, en recherche de projet...

NOS LOCAUX :

› 1 200 m² innovants dédiés à la formation.
› Une cuisine, un restaurant + un magasin
d'application pour apprendre au plus
près de la réalité.

NOS FORMATIONS :

› De 6 mois à 2 ans
› 1 jour / semaine pour 90% d'entre elles
› Des lancements de session toute l'année
› Un accompagnement administratif
› Une aide au recrutement

L'APPRENTISSAGE, c'est quoi ?



Pour L'APPRENTI.E

- › Un contrat de travail
CDD ou CDI de 12 mois minimum
- › Apprendre un métier, enrichir son CV
et acquérir du savoir-faire
- › Obtention d'un diplôme
ou d'une certification
- › Formation 100% prise en charge
- › 1 jour de formation / semaine
soit 28h en entreprise
- › Pack 1^{er} équipement offert
- › Aide au permis B de 500€
- › Aide au logement
- › Carte étudiante
et ses avantages



Pour L'ENTREPRISE

- › Aide à l'embauche de 6000€
(500€/mois) payée mensuellement
par l'ASP durant 12 mois
- › Exonération de charges
- › Prise en charge de 100%
de la formation par votre OPCO
- › 1 jour de formation / semaine
soit 28h en entreprise
- › Aide au recrutement
- › Accompagnement administratif
- › Formation de vos équipes
déjà en poste

